
Présidence : Luxembourg

729^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 octobre 2013

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 40

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur la gestion des stocks de munitions conventionnelles :

- *« Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie », par le général de brigade B. Zrnica, Chef du Département des technologies de défense, Service des ressources matérielles, Ministère de la défense de la République de Serbie*
- *« Rôle du PNUD dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie », présenté par M. I. Zveržhanovski, Coordonnateur du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC) et Vice-Président du conseil d'administration du Programme de gestion des stocks de munitions conventionnelles*

Président, général de brigade B. Zrnica (FSC.DEL/155/13 OSCE+),
M. I. Zveržhanovski, Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/157/13),
Monténégro (annexe 1), Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Turquie, Canada

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Contributions financières aux projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles en Serbie et en Bosnie-Herzégovine* : Danemark (annexe 2), Turquie (annexe 3), Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique), États-Unis d'Amérique, Serbie
- b) *Résolution 2117 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre, adoptée le 26 septembre 2013* : Australie (partenaire pour la coopération), Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Japon (partenaire pour la coopération) (annexe 4), Luxembourg

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU prévu à Kiev les 5 et 6 novembre 2013 (CIO.GAL/135/13/OSCE+)* : Ukraine
- b) *Réunion du Réseau MenEngage de l'OSCE prévue le 7 octobre 2013 (SEC.INF/49/13/Rev.1)* : Royaume-Uni
- c) *Exposé du Président du Groupe des communications de l'OSCE sur sa 61^e réunion tenue le 25 septembre 2013 (FSC.GAL/101/13 Restr.)* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- d) *Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 octobre 2013 à 10 heures, Neuer Saal

729^e séance plénière

Journal n° 735 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR

Monsieur le Président,

Bien que le Monténégro souscrive pleinement à la déclaration de l'UE, je souhaite faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Je tiens à remercier le général de brigade Zrníc pour son exposé très complet sur le Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles pour la République de Serbie. Le Monténégro se félicite des résultats positifs déjà enregistrés par ce projet, qui attestent la contribution que la République de Serbie continue d'apporter à l'amélioration de la sécurité régionale.

D'autres pays d'Europe du Sud-Est ont fait montre de leur volonté de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région grâce à des projets de démilitarisation similaires.

Le Monténégro contribue pleinement à ce processus dans le cadre du Programme pour la démilitarisation du Monténégro (MONDEM), grâce auquel il acquit une expérience substantielle, notamment dans les domaines de la gestion de projets et de la sensibilisation du public.

Je tiens à réaffirmer notre volonté de partager avec tous nos partenaires les connaissances acquises et les enseignements tirés, et de contribuer ainsi activement aux programmes de l'OSCE de même nature. Je suis convaincu que notre expérience en matière de gestion du projet MONDEM et d'amélioration des normes de gestion des stocks et des procédures et techniques de démilitarisation des armes et des munitions serait utile pour la mise en œuvre de projets similaires.

Monsieur le Président,

Reconnaissant que la gestion joue un rôle primordial dans la réussite de ces projets importants, je suggère qu'il soit envisagé d'organiser périodiquement des réunions sur la gestion des projets afin de confronter les expériences et les meilleures pratiques. Ces réunions seraient aussi l'occasion d'examiner les possibilités de renforcer encore la coopération pour une mise en œuvre plus efficace et plus économique de ces projets.

Tout en réitérant mes remerciements au général de brigade Zrnic, je souhaite saisir cette occasion pour souligner qu'il est important de continuer à soutenir le programme MONDEM, qui entre dans sa phase finale, ainsi que d'autres projets similaires dans la région. Un soutien continu nous permettra de mener à bien ces projets et de donner une conclusion heureuse à cet important chapitre du renforcement de la sécurité et de la stabilité d'ensemble dans la région.

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/735

2 October 2013

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

729^e séance plénière

Journal n° 735 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK

Monsieur le Président,

Je suis heureux d'annoncer que le Danemark a décidé de verser à titre de don un montant supplémentaire de 30 000 euros au programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie dans le cadre de l'assistance au Gouvernement serbe pour la démilitarisation des munitions au phosphore blanc et de la poudre de napalm.

Je saisis cette occasion pour annoncer que le Danemark a également décidé de verser à titre de don un montant 30 000 euros au projet extrabudgétaire de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine n° 2200268 relatif à la mise à niveau de l'infrastructure de sécurité des sites d'entreposage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de l'assistance au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine pour l'amélioration de la sécurité sur les sites de stockage de munitions « Krupa » (près de Pazaric) et « Kula 1 » (près de Mrkonjic Grad) et des sites de stockage d'armes « Teufik Buza » (Visioko) et « Rabic » (près de Derventa).

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de la présente séance.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/735

2 October 2013

Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

729^e séance plénière

Journal n° 735 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE

Monsieur le Président,

S'agissant de la demande d'assistance présentée par la Bosnie-Herzégovine et de la réunion informelle ultérieure sur la problématique des ALPC, des SMC et des excédents en Bosnie-Herzégovine, tenue le 16 juillet 2013 avec la participation du Vice-Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine, je suis heureux d'annoncer que la Turquie a décidé de verser à titre de don un montant de 40 000 euros au projet de l'OSCE relatif à la mise à niveau des installations de stockage d'APLC et de SMC dans ce pays.

Ce don est destiné à soutenir la mise à niveau de l'infrastructure de sécurité sur les sites de stockage d'armes et de munitions en Bosnie-Herzégovine de manière à réduire le risque de prolifération de ces armes et munitions et à améliorer les normes nationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks.

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de la présente séance.

Merci, Monsieur le Président.



729^e séance plénière

Journal n° 735 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU JAPON (PARTENAIRE POUR LA COOPÉRATION)

Monsieur le Président,

En tant que pays coauteur de la résolution 2117 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre, le Japon souhaite tout d'abord, comme ses amis et partenaires, souligner l'importance que revêt cette résolution dans le domaine considéré.

La question des armes légères et de petit calibre illicites est pluridisciplinaire. L'utilisation généralisée de ces armes non seulement se solde par un grand nombre de victimes, mais revêt également une dimension socio-économique en soulevant d'autres problèmes comme celui des enfants soldats et en perturbant le relèvement et le développement dans les situations postconflituelles. En d'autres termes, il s'agit d'un important domaine d'activité qui souligne le lien étroit entre la paix et le développement.

Deuxièmement, en tant que pays qui contribue continuellement au processus normatif de la communauté internationale concernant les armes légères et de petit calibre depuis les années 1990, le Japon apprécie sincèrement les efforts considérables que son partenaire, l'Australie, déploie dans la région du Pacifique et espère que la résolution 2117 permettra d'accélérer les travaux sur les armes légères et de petit calibre au sein du FCS.

Enfin, je voudrais aussi me référer au Traité sur le commerce des armes. Il est vital que le Traité entre en vigueur dès que possible et soit effectivement mis en œuvre avec la participation des principaux pays intervenant dans le commerce des armes. C'est seulement alors que la communauté internationale aura un moyen efficace de lutter contre le commerce non réglementé et illicite des armes classiques, qui cause des souffrances humaines indicibles à travers le monde.

Le Japon, en tant que coauteur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Traité, continuera à ne ménager aucun effort pour que celui-ci entre en vigueur et soit effectivement mis en œuvre, et, dans ce contexte, se félicite tout particulièrement de la signature récente du Traité par les États-Unis, qui constitue une étape importante.

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de ce jour.